Parlement

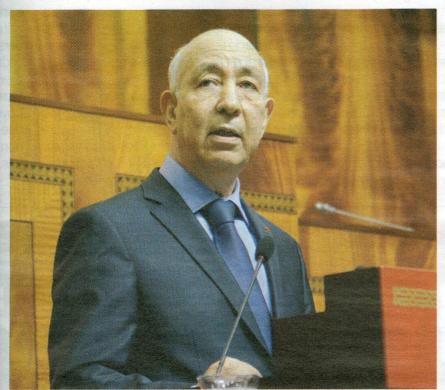
Les 4 vérités de jettou

C'est un vrai grand oral qu'il a fait devant les députés et les conseillers réunis, arrivant même à les surprendre sur certains aspects de la mauvaise gestion. Le rapport de la Cour des comptes pousse vers une réforme de la loi de liquidation des lois de Finances, outil de contrôle par excellence.

riss Jettou n'a pas jeté une pierre dans la mare, mais plusieurs, hier matin lors de la première séance commune regroupant députés et conseillers, selon les dispositions de l'article 148 de la Constitution. D'entrée de ieu, il s'est attaqué au gros morceau lié aux lacunes ayant trait à l'exécution des lois de Finances. Le président de la Cour des comptes a pointé du doigt le grand écart entre les prévisions du déficit budgétaire et son taux réel. Ainsi en 2011, ce déficit a été de 6%, fait-il remarquer, contre une prévision initiale de 4%, ce qui confirme, indique-t-il, le manque de précision des hypothèses sur lesquelles se basent les prévisions des projets de loi de Finances. Secundo, la non comptabilisation des sommes globales des ressources, se contentant d'inscrire le budget net au niveau du compte du royaume et le projet de liquidation. Ceci, sans expliciter les budgets alloués à certains comptes spéciaux et à certaines dispositions fiscales, ce qui s'inscrit en porte-à-faux avec les dispositions de l'article 9 de la loi organique des Finances. Tertio, la faiblesse du rythme d'exécution du budget d'investissement impactant la hausse des transferts budgétaires d'une année à l'autre. Jettou a attiré, par ailleurs, l'attention des députés et conseillers sur le fait que la Cour des comptes ne reçoit pas les rapports sur l'efficacité d'exécution des budgets sectoriels, ni même le rapport du trésorier général sur les conditions d'exécution de la loi de Finances, ce qui n'est pas sans affecter la qualité du rapport que la Cour soumet au Parlement. Enfin, le responsable n'a pas omis de parler de la hausse allant crescendo des montants transférés du Budget

érités de jettou

l qu'il a fait devant les députés et les conseillers réunis, rendre sur certains aspects de la mauvaise gestion. s comptes pousse vers une réforme de la loi de liquidation il de contrôle par excellence.



• Le président de la Cour des comptes a pointé du doigt tous les maux de la Santé, notamment l'absence d'une vraie politique du médicament.

de l'État à ceux des institutions publiques, ce qui empêche toute discussion autour de sa programmation et le contrôle de son exécution de la part du Parlement. Jettou a focalisé, par ailleurs, l'attention sur la loi de liquidation qui ne suscite pas le même intérêt que la loi de Finances. Et de proposer que l'occasion qui se présente au niveau de la réforme de la loi organique des Finances puisse être saisie pour s'attaquer à la loi de liquida-

tion. Concernant le très sensible domaine de la santé, Jettou n'y est pas allé par le dos de la cuillère en regrettant que le ministère de tutelle n'ait pas encore mis en place une vraie politique du médicament. Les dysfonctionnements qui en sont la conséquence sont légions. La Cour a décelé que les autorisations de commercialisation des médicaments prennent trop de temps, les spécialistes concernés n'assistent pas aux comités

chargés de ces autorisations et enfin l'absence des documents prouvant la destruction des médicaments non conformes Ce. n'est pas tout. Il a été remarqué que la procédure de détermination des prix des médicaments utilise les mêmes taux pour tout types de médicaments contrairement à ce qui est en viqueur dans d'autres pays où les taux baissent en fonction de la cherté des médicaments, ce qui explique les grandes marges des distributeurs de aros et des pharmacies. Le rapport a décelé plu-

Jettou a souligné le grand écart entre les prévisions du déficit budgétaire et son taux réel.

> dysfonctionnements sieurs concernant l'approvisionnement des hôpitaux en médicaments. Généralement, les approvisionnements dépassent de loin les besoins réels, ce qui explique l'amoncellement des stocks de médicaments périmés. Jettou propose de donner plus de liberté aux hôpitaux à travers des appels d'offres cadres afin que les besoins soient dressés de manière rationnelle. Députés et conseillers n'ont pas caché leur ahurissement en écoutant l'histoire de cette unité de fabrication des médicaments qui a coûté 13 MUSD en 1993, dont 6 MUSD sous forme de prêt de la BM, mais qui n'a jamais servi. L'unité, explique Jettou, est aujourd'hui utilisée comme dépotoir pour les médicaments périmés.

> > PAR **MOSTAFA BENTAK** m.bentak@leseco.ma

Les failles de l'endettement public

Lors de sa présentation devant les députés et les conseillers, Jettou s'est fait un point d'honneur de dire toute la vérité sur la dette publique. À elle seule, la dette du Trésor a atteint en 2013 pas moins de 554 MMDH, soit 62,5% du PIB. Quant à la dette publique de manière générale, elle a totalisé 678 MMDH, soit plus de 76% du PIB. Jettou fait remarquer la faiblesse des mécanismes utilisés pour définir le bon niveau d'endettement. Ceci s'explique notamment par l'absence de dispositions légales à même d'encadrer les choix en matière d'endettement à moyen et long termes. Par contre, la loi de Finances reste l'unique cadre adopté à court terme. Le rapport parle aussi d'absence d'outils de suivi et d'analyse de la dette publique. En effet, le cadre actuel se contente de la dette directe du Trésor sans prise en compte des passifs explicites et implicites de l'État. Ces derniers représentent des sources supplémentaires de précarité impactant négativement le niveau de l'endettement public.